



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Levée des restrictions de circulation aux frontières intérieures européennes

Colmar, le 15/06/2020

L'évolution favorable de la situation sanitaire a conduit la France, en lien avec ses partenaires européens et conformément aux recommandations de la Commission européenne, à lever aujourd'hui les restrictions d'entrée sur le territoire aux frontières intérieures à l'espace européen. Ces restrictions avaient été mises en place en mars pour lutter contre l'épidémie de covid-19.

En ce qui concerne le Haut-Rhin, les points de passage frontaliers terrestres et ferroviaires avec l'Allemagne et la Suisse sont désormais ouverts à tous. Les voyageurs n'ont plus à produire une attestation de déplacement international. Le tram n°10 du réseau de Bâle dessert de nouveau la gare de Leymen.

Aux points de passage frontaliers aériens des aéroports de Bâle-Mulhouse et de Colmar, les restrictions d'entrée sont également levées pour les passagers en provenance de l'espace européen (États membres de l'Union européenne, Royaume-Uni, Andorre, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Suisse et Vatican).

Des restrictions d'entrée demeurent en vigueur pour les passagers en provenance des pays extérieurs à l'espace européen. Il est également demandé aux voyageurs venant de pays extérieurs à l'espace européen et à ceux venant d'Espagne ou du Royaume-Uni, d'observer une quarantaine volontaire de 14 jours de façon à limiter la propagation de l'épidémie. Ces voyageurs se voient remettre un document les invitant à respecter cette quarantaine à l'arrivée sur le sol français.

Enfin, il est rappelé que la France a maintenu le principe de contrôles aux frontières jusqu'au 31 octobre prochain, pour des raisons liées notamment à la lutte anti-terroriste. Des contrôles continueront donc d'être opérés aux frontières de manière temporaire et aléatoire, comme cela est le cas depuis 2015.

**Bureau du protocole
et de la communication
interministérielle**

Service du Cabinet – Préfecture du Haut-Rhin
Tél. : 03 89 29 20 05 – 03 89 29 21 06 – 06 08 23 79 20 – 06 60 15 72 12
Mél. : pref-communication@haut-rhin.gouv.fr
Retrouvez nos publications sur Facebook et Twitter